



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2025

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 14

Nombre de Conseillers représentés : 0

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 22h05

DATE DE CONVOCATION
09/09/2025

AFFICHAGE LE
29/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 9 septembre 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Florence Collino, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Bénédicte Lavier, Hervé Lacroix, Vanessa Jeannin.

Excusés :

Absent : Marlène Benoit.

Pouvoirs :

Secrétaire : Laurent Poncet

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12/09/2025

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur au titre de la promotion interne, dans le cadre de la revalorisation du métier de secrétaire de Mairie, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, l'assemblée

délébérante, à l'unanimité

Décide

- D'instituer selon le dispositif suivant :
 - la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps plein au sein du service administratif,
 - la création d'un poste de rédacteur à temps plein en lieu et place
- De modifier le tableau des emplois en ce sens

SERVICE ADMINISTRATIF				
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATÉGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Responsable administratif, juridique et financier	Attaché	A	1	1
Secrétaire de Mairie	rédacteur	B	0	1
Charge de mission	Technicien principal	B	1	1
Responsable service urbanisme	Technicien	B	1	1
Responsable culture communication	Rédacteur principal	B	1	1
Secrétaire polyvalente	Adjoint administratif	C	1	0
Agent comptable	Adjoint administratif	C	1	1

- Cette décision est sans effet sur les finances communales et permettra, outre la valorisation de l'expérience de l'agent, de conforter la part indiciaire de son salaire qui sera mieux prise en compte pour le calcul de la retraite.
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 16/09/2025 ;

M. le Maire est heureux de voir aboutir ce dossier, puisque les démarches ont été longues et difficiles.
Les élus tiennent à féliciter l'agent concerné pour son travail.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,
Le Maire,
Gérard DEQUE

